DÉCRYPTER LE DÉCRET TERTIAIRE

Décryptage technique du cadre réglementaire et des obligations liées au décret tertiaire

1 JOUR , 7 HEURES

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CODE : MEN85

Objectifs de la formation

Situer le contexte énergétique et environnemental qui a induit l'application du décret

Donner des notions chiffrées sur les enjeux du décret

Expliciter et détailler les objectifs de réduction de consommation d'énergie

Utiliser les stratégies d'amélioration énergétique qui permettent d'aboutir à des bâtiments conformes

Parmi nos formateurs

- **HUTHWOHL Théophile**
  Ingénieur consultant énergie-climat,
  WILD TREES
- **DAVIER Paul-Etienne**
  Dirigeant co-fondateur, Ingénieur Environnement / BREEAM Assessor ,
  AI ENVIRONNEMENT
- **OUYANG Hélène**
  Directrice stratégique,
  DEEVO
- **CAPUCCIATI LAVIGNE Elise**
  Fondatrice et gérante de DIANE CONSULTING,

Public concernés

- Elu(e) ; Directeur(trice) général(e) des services ; Directeur(trice) des services techniques ; Directeur/ responsable juridique

Prérequis

- Aucun prérequis

Tarifs

- Communes < 20 000 habitants (ou élus) : Tarif Classe virtuelle : 695,00 €HT
- Communes > 20 000 habitants (ou autres établissements) : Tarif Classe virtuelle : 895,00 €HT

Depuis le 23 juillet 2019, le décret tertiaire est un texte incontournable pour la rénovation des bâtiments tertiaires publics comme privés. Il précise les modalités d'application de la loi ELAN concernant la réduction des consommations d'énergie du parc tertiaire et vise à accélérer la transition énergétique pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à 2050. Tout propriétaire ou locataire d'un bâtiment tertiaire public ou privé de plus de 1 000 m2 est concerné par ce texte.

Cette formation permet de mieux comprendre les obligations réglementaires du décret tertiaire et leurs modes opératoires pour tendre vers des pratiques plus vertueuses d'économie d'énergie.

PARTIE 1 : CONTEXTE ET TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Comprendre l'évolution législative : du Grenelle de l'Environnement au Décret Tertiaire

- Connaître les chiffres et données sur le secteur tertiaire
- Panorama de l'évolution législative en France et en Europe
- Quelques clés de compréhension : définitions et principes Energie et Carbone pour le bâtiment
- Quiz introductif : Energie-Climat et Dispositif Eco Energie Tertiaire

Situer le décret du 3 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire – « Décret tertiaire »

- La notion d'assujettissement : les bâtiments et surfaces concernés
- Décryptage du texte et illustration par des exemples concrets
- Comprendre la modulation des objectifs de l'arrêté : les méthodes de calcul des objectifs de performance
- La différence entre objectif absolu, objectif relatif : texte et exemples
- Le partage des responsabilités pour l'atteinte des objectifs : quel périmètre pour quels acteurs, comment coopérer efficacement
- Echanges autour de 2 cas d'usage
- Connaître les conséquences en cas de respect ou non de l'objectif
- Définir le respect de l'objectif en valeur absolue, en valeur relative, à l'échelle du patrimoine
- Exercice pratique

L'arrêté méthode : un premier arrêté technique qui précise les modalités d'application du décret

- Situer la temporalité de la parution des arrêtés : arrêté méthode, arrêté modificatif
- L'obligation d'enregistrer ses données sur la plateforme OPERAT
- La modulation des objectifs : distinguer USE/CVC
- Appliquer les modulations automatiques : application sur un cas pratique
- Comprendre les modulations par dossier technique

PARTIE 2 : RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES DE FAÇON VERTUEUSE

Répondre aux exigences du Décret Tertiaire

- Comment engager la démarche sur un parc puis actif par actif
- Brainstorming : identifier et classer des actions d'Amélioration de la Performance Energétique (APE)
- Les trois leviers principaux de l'Amélioration de la Performance Energétique

La démarche de contractualisation et la mise en place d'une stratégie long-terme

- Mesure et vérification des économies d'énergie : protocole IPMVP
- Présentation d'outils contractuels : Garantie de Performance Energétique (GPE) et Contrats de Performance Energétique (CPE)
- Assistance à maîtrise d'usage (AMU) : retour d'expérience et nécessité
- Le financement des actions d'APE : CPE, CEE, Tiers-financement, Fonds chaleur de l'ADEME

Les externalités positives à l'amélioration de la performance énergétique

- Mettre l'accent sur l'amélioration du confort usager
- Mesurer l'impact économique : baisse des coûts opérationnels et valeur verte

Ouverture au contenu et aux projets actuels d'amélioration énergétique du tertiaire

- OID et Baromètre de la Performance Energétique 2019
- Concours Cube 2020

Dates

Classe virtuelle

04/12/2026

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

1. Modalités pédagogiques

Présentiel et Classe virtuelle (Synchrone) :

• Alternance d'apports théoriques, d'échanges interactifs et de mises en pratique opérationnelles (études de cas, exercices guidés, simulations et jeux de rôle).

E-learning (Asynchrone) :

• Parcours d'apprentissage en autonomie guidée, structuré en modules courts.

• Mise à disposition de ressources multimédias (vidéos, fiches de synthèse, quiz).

Blended learning :

• Parcours personnalisé combinant plusieurs modalités (présentiel, classe virtuelle et modules e-learning) afin d'optimiser l'ancrage mémoriel et la pratique.

Accessibilité et PSH :

• Adaptation des modalités pédagogiques et des formats de supports aux personnes en situation de handicap (PSH) après analyse des besoins spécifiques.

2. Modalités d'évaluation et traçabilité des acquis

Avant la formation :

• Analyse des besoins et auto-évaluation du niveau initial afin d'adapter le parcours.

Pendant la formation :

• Évaluation continue des acquis (exercices, quiz, mises en situation pratique, retours d'expériences).

En fin de formation :

• Évaluation des acquis (QCM, quiz, cas pratique, épreuve ou soutenance adaptée selon la typologie du parcours) permettant de mesurer l'atteinte des objectifs pédagogiques.

• Évaluation à chaud (questionnaire de satisfaction).

Documents et preuves remis à l'issue du parcours :

• Formation courte (1 à 4 jours) : Attestation individuelle de fin de formation précisant les objectifs, la durée effectuée et la réalisation de l'évaluation des acquis

• Cycle / Parcours modulaire : Attestation individuelle de formation délivrée à la validation de chaque module suivi.

• Cursus non certifiant : Attestation de fin de cursus délivré sous réserve de satisfaction aux critères de validation de l'examen final ou de la soutenance.

Après la formation :

• Évaluation à froid (J+90 à J+180) pour mesurer le transfert des compétences et la mise en application effective en situation professionnelle.

3. Modalités techniques, encadrement et assistance – Formation à distance (FOAD)

Plateformes et accès :

• Classe virtuelle : Accès sécurisé via Microsoft Teams à partir d'un lien de connexion transmis par e-mail.

• E-learning : Accès nominatif et sécurisé à la plateforme LMS 360Learning (durée d'accès définie selon le parcours).

Équipement et prérequis techniques :

• Ordinateur (PC ou Mac) disposant d'un navigateur récent, d'une connexion Internet haut débit (ADSL ou fibre), de haut-parleurs/casque audio et d'un micro (webcam vivement recommandée pour les sessions synchrones).

Encadrement et accompagnement pédagogique (FOAD) :

• Référent pédagogique de la session : L'équipe pédagogique sous la responsabilité du Responsable pédagogique

Modalités d'échange :

• Posez vos questions pédagogiques directement sur le forum de la plateforme.

• Délais de prise en compte : sous 48 h ouvrées.

Assistance technique et administrative :

• Un service d'assistance dédié accompagne les apprenants en cas d'incidents techniques ou de questions d'accès.

• Disponibilité : Du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

• Téléphone : 01 70 72 25 81

• E-mail : logistiqueformations@infopro-digital.com

• Délais de prise en compte : Prise en charge initiale des demandes sous 48 h maxi.